

FICHE D'INSCRIPTION
SEMAINE HIP HOP

Du 22 au 26 avril 2019

LA SEMAINE HIP HOP est un stage qui se déroule la première semaine des vacances d'avril à Heman.

Dans un contexte 100% artistique, placé au cœur de la culture hip hop, vous profiterez de chacune de nos disciplines de danse : break, hip hop, modern jazz et Jazz rock.

Vous découvrirez le monde du HIP HOP dans toute sa diversité : avec des initiations au Graff, au DJing, à la mode, à la musique et à l'histoire du HIP HOP au côté de plusieurs intervenants professionnels.

L'intérêt est de créer ensemble un projet réunissant plusieurs de ces disciplines.

Le stage est ouvert à tous, adhérents et non adhérents, à partir de 8 ans, sans limite d'âge. Différents groupes et divers modules seront constitués en fonction des âges.

Nous accueillerons les 4-5 ans la journée du mercredi de 9h00 à 16h00.

Les enfants et ados feront une représentation qui aura lieu à la fin du stage le vendredi 26 avril à 19h30 dans nos locaux.

Nous pouvons fournir le plateau repas du midi et le gouter pour les enfants au prix de 40€ la semaine.

Planning des adultes :

Lundi : Jazz-Rock (Richard) 20h00 – 21h30

Mercredi : Lock / Pop (Cressence & Claise) 20h00 – 22h00

Jeudi : Afro Hip Hop (Elisabeth & Danika) 20h00 – 22h00

NOM :
PRÉNOM :
ÂGE :

ADRESSE :
TEL :
MAIL :

Personne à prévenir en cas d'urgence :
Spécificité médicale ou alimentaire à signaler :

Je m'inscris au (cochez la case choisie) :

Tarifs enfant (8 à 12 ans) du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accueil possible dès 07h30

Adhérent 120 euros

Non adhérent 140 euros

Repas & goûter 40 € : Oui Non

Tarifs ado (12 à 15 ans) du lundi au vendredi de 13h à 17h

Adhérent 100 euros

Non adhérent 120 euros

Tarifs adulte (16 ans et +) Lundi, mercredi et jeudi

Adhérent 20 € / soir Lundi Mercredi Jeudi

Non adhérent 25 € / soir Lundi Mercredi Jeudi

Tarifs de la journée spéciale 4/5 ans le mercredi 24 avril de 9h00 à 16h

Accueil possible dès 07h30

Adhérent 30 euros

Non adhérent 40 euros

Repas & goûter 40 € : Oui Non

Autorisation du responsable légal pour le participant mineur :

Je soussigné(e) :

Autorise mon enfant à participer au stage "SEMAINE HIP HOP".

Signature du responsable légal :

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE :

Je prends connaissance que la semaine HIP HOP sera sujet à des captations d'images qui seront diffusées via le site Héman, sur les réseaux sociaux, dans le cadre de la vie associative, et fera l'objet d'un produit audiovisuel fixé sur Tout format connu ou inconnu et j'autorise l'association HEMAN, ainsi que ses partenaires présents ou futurs, à diffuser mon image par la même occasion, dans le cadre de ce projet :

- Je souhaite faire partie du projet audiovisuel
- Je ne souhaite pas faire partie du projet audiovisuel

Signature du participant :

Signature du responsable légal pour le participant mineur :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Inscription à la Semaine Hip Hop

- Tout participant au stage doit y être inscrit. Seuls les dossiers complets rendront l'inscription effective.

2. Règlement des cours

Nous acceptons le paiement par chèque, virement et espèces. Le règlement doit être fait impérativement avant le début du stage.

3. Remboursement

Aucun remboursement n'est effectué sauf pour raison médical

4. Organisation du stage

L'association Héman se réserve le droit de modifier l'organisation des activités, d'en supprimer ou d'annuler le stage s'il est suivi par moins de 5 participants ou en cas de force majeure.

5. Discipline et Organisation

- Les adhérents doivent respecter les horaires du stage.
- Il est interdit de fumer dans les salles de cours.
- Le port de bracelets et bagues pouvant occasionner des blessures est déconseillé.
- En cas de non-respect du règlement, d'impayés, d'incivilités manifestes ou si l'adhérent empêche le bon déroulement du cours par un comportement dissipé, l'équipe du centre de danse Héman se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un élève des cours, sans aucune possibilité de remboursement, ou de ré-inscription.

6. Responsabilité

Héman décline toute responsabilité, en cas de vol, d'oubli ou de perte d'objet personnel dans la salle de cours et en cas de report des cours suite à des causes indépendantes de sa volonté.

7. Assurances

- Héman a souscrit une assurance en responsabilité civile.
- L'association Héman se dégage de toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels subis par les participants, sauf en cas d'implication directe de l'association pour faute. Les participants devront se couvrir pour les blessures qu'ils subissent seuls. Chaque participant devra répondre de sa responsabilité civile pour les fautes causées à autrui.

Signature du stagiaire :

Signature du Responsable légal :

- **À retourner avant le 30 mars 2019.**
- **Prévoir un repas de préférence froid et un goûter**
- **Les non adhérents doivent être munis d'un certificat médical**
- **Cette fiche d'inscription est disponible sur le site www.heman.fr**